

Assurances : un chiffre d'affaires de 70 à 80 milliards de DH d'ici 2023

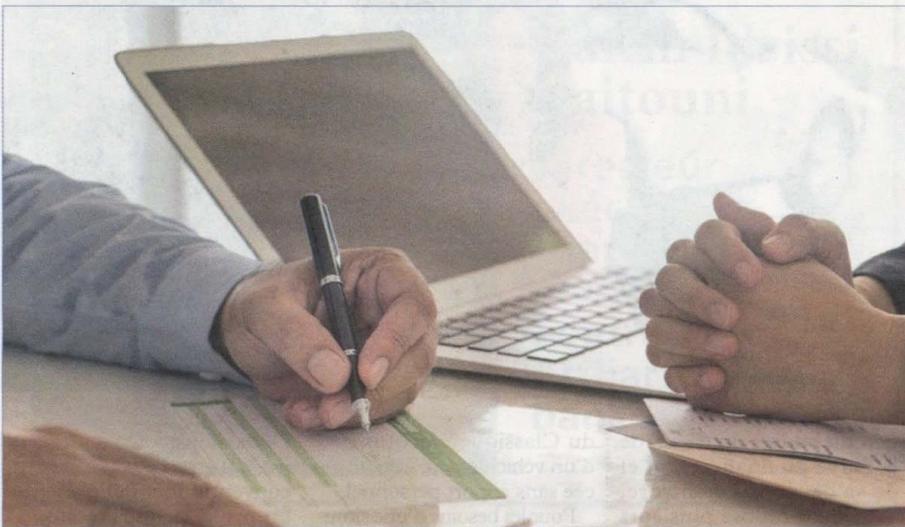
■ Ce contrat programme couvrira une période de cinq ans ■ Elle sera axée sur le relèvement des normes de résilience technique du secteur, l'adaptation aux nouvelles technologies, l'élargissement de la population couverte, la mise sur le marché de davantage d'offres dédiées aux TPME, la prise en compte de nouveaux risques non encore couverts ■ Le taux de pénétration devrait atteindre 10%.

Les assureurs sont déterminés à atteindre les objectifs fixés dans le premier contrat programme signé en 2011 et arrivé à échéance fin 2015. La réflexion autour d'un nouveau contrat entre les pouvoirs publics et le secteur avance. «Nous discutons de manière informelle, depuis plusieurs mois, des axes stratégiques de cette nouvelle feuille de route», confie le directeur d'une grande compagnie de la place. Bachir Baddou, directeur général de la Fédération marocaine des sociétés d'assurance et de réassurance (FMSAR), informe que le nouveau pacte, en gestation, veut remédier aux lacunes et retards de l'ancien et s'adapter aux avancées du métier de l'assurance. Du côté de l'ACAPS, les responsables relèvent que la réflexion est engagée et les réunions devront suivre selon un calendrier précis pour officialiser les choses, sans donner plus de détails.

Les banques distribueront la Non-Vie

En gros, il s'agira d'une feuille stratégique étalée sur cinq ans. D'après les premières indiscretions des assureurs et de l'Autorité de contrôle, cette dernière sera axée sur le relèvement des normes de résilience technique du secteur, notamment à travers la mise en place de la solvabilité basée sur les risques (www.lavieeco.com), l'adaptation aux nouvelles technologies et à la vague du digital, la poursuite de l'effort d'élargissement du périmètre des populations couvertes, la mise sur le marché de davantage d'offres dédiées aux TPME et la prise en compte de nouveaux risques non encore couverts.

Pour ce faire, l'ancienne version sera actualisée en fonction de l'évolution de



la conjoncture. «Le nouveau contrat ne se limitera pas seulement aux mesures non encore réalisées, mais intégrera tous ces nouveaux chantiers», affirme-t-on à la FMSAR.

La couverture de risques dits émergents, la convergence vers les meilleurs standards internationaux en matière de solvabilité et la prise en compte de l'impact de l'expansion des compagnies à l'international, notamment en Afrique, devront également façonner la nouvelle feuille stratégique du secteur.

Pour aller de pair avec l'objectif de la couverture universelle des populations, de nouveaux circuits de distribution vont être intégrés dans le nouveau contrat programme. En effet, la distribution des produits d'assurance va être étendue au circuit bancaire qui, jusqu'à présent, ne commercialise que les contrats d'assurances vie. La commercialisation des produits d'assurance devrait se réaliser également à travers internet, ainsi que d'autres canaux de distribution plus innovants, ayant trait au développement du digital. «L'ancien contrat a balisé le terrain à cette mue en retenant la signature électro-

nique des contrats», affirme le directeur technique d'une compagnie de la place.

En rentrant ces grands axes stratégiques, le secteur va naturellement voir le niveau de ses primes augmenter. Si l'ancien contrat programme ciblait le doublement du chiffre d'affaires (23 milliards en 2011), pour le porter entre 40 et 50 milliards de DH, le nouveau pourra facilement retenir la barre de 70 à 80 milliards de DH à l'horizon 2023. A rappeler que les primes émises ont dépassé 37 milliards de DH à fin 2017, selon les chiffres provisoires de l'ACAPS.

Plusieurs projets de lois dans le circuit d'adoption

Avec cet objectif, la pénétration de l'assurance auprès des citoyens (qui se situe à 3,5% à peine malgré la bonne tenue des primes émises des compagnies) devra augmenter de manière substantielle. Des professionnels soutiennent qu'en mettant en œuvre toutes les dispositions en réflexion, le taux de pénétration de l'assurance (primes émises/PIB) pourra facilement dépasser la barre de 10%. Sur ce point précis, il

faut dire que les avancées sont plus ou moins satisfaisantes. L'objectif du précédent contrat programme était de couvrir la population à hauteur de 90% par l'Assurance maladie obligatoire (AMO), on en est aujourd'hui à 53% (19,1 millions de personnes), selon les derniers chiffres de l'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM) qui chapeaute le déploiement du chantier CMB. Pour les indépendants, dont la moitié devrait être couverte par une assurance maladie, rien n'a été fait. Néanmoins, la loi sur l'AMI a été adoptée.

«L'ancienne feuille de route a permis de réaliser plusieurs avancées, contrairement à ce que l'on peut croire», assure le DG de la FMSAR marocaine. Selon lui, il y a des acquis non négligeables qui ont permis au secteur d'être l'un des plus développés à l'échelle régionale. Le marché de l'assurance marocain est actuellement le deuxième en Afrique et le troisième au niveau des pays arabes.

L'on cite également sur le volet des réalisations l'entrée en vigueur de la couverture des risques chantiers et de l'assurance responsabilité

civile décennale, la mise en place du médiateur et l'entrée en vigueur à partir de 2013 de la convention d'indemnisation corporelle automobile directe des accidents corporels, un dispositif simple et rapide d'indemnisation des dommages corporels causés par un véhicule terrestre à moteur.

A cela s'ajoute toute une batterie de projets de lois qui sont versés dans le circuit. A l'image du projet de loi sur les catastrophes naturelles, le cadre légal régissant l'assurance Takaful (bien avancé), l'amendement du livre IV du code des assurances traitant de la distribution et le projet de loi sur la solvabilité basée sur les risques. «Plusieurs lois sont prêtes, reste juste leur adoption finale et leur publication au Bulletin officiel», affirme Bachir Baddou.

«Si retard il y a eu, ce n'est pas parce que les acteurs concernés sont restés les bras croisés, mais c'est surtout en raison des contraintes du calendrier législatif», s'accordent à dire les assureurs et les responsables de l'ACAPS. L'on explique qu'avec la nouvelle Constitution, le remaniement du gouvernement..., des chantiers plus importants ont été jugés plus prioritaires.

Aussi, la complexité des dispositions et des mesures et la multiplicité des parties prenantes et celles concernées par les lois justifient-elles le retard accusé. De plus, la mise en place de nouvelles équipes a nécessité un certain temps pour s'approprier les dossiers de réforme et les mesures à mettre en place.

En face de ce bilan mi-figue mi-raisin, le secteur dit vouloir rattraper les ratés et «partir sur de nouvelles bases avec le nouveau contrat programme qui sera non moins ambitieux que l'ancien mais surtout réaliste», conclut un assureur ■

NAOUFEL DARIF